Ville de COURNONTERRAL

Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE MUNICIPAL N° 2024/101

ARRETE MUNICIPAL DE MESURES DE CIRCULATION
Route de Fabrègues

Le Maire de la Commune de Cournonterral,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5210-1 et suivants, L. 5214-16
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 413-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Considérant la vitesse élevée sur cet itinéraire génératrice d'insécurité pour les usagers, il est nécessaire de mettre en place un dispositif pour réguler la vitesse des automobilistes,

ARRETE

ARTICLE 1 :
La circulation est alternée par panneaux B15 et C18 entre :
- le 1 rue des Violettes et le 4 bis route de Fabrègues, sens prioritaire en direction de la RM5.

ARTICLE 2 :
La signalisation routière règlementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1 - 4ème partie) ; La signalisation sera mise en place et entretenue par le Pôle Plaine Ouest de Montpellier Méditerranée Métropole.

ARTICLE 3 :
Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet lorsque le dispositif et les panneaux de signalisation seront mis en place soit à compter du 1er avril 2024.

ARTICLE 4 :
Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 :
Ampliation du présent arrêté à :
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean de Védas
- au chef de corps des Sapeurs-pompiers de Cournonterral
- au Chef de service du Pôle Plaine Ouest 3M
- au Chef de poste de la Police Municipale

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à COURNONTERRAL,
LE 07/03/2024
LE MAIRE, William ARS

MAIRIE de COURNONTERRAL (Hérault)

Certifié exécutoire compte tenu de la publication à Cournonterral.

Arrêté n° 2024/101 le 7/03/2024